



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 11 juin 2019 — N° 53

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin d’inviter la population à visiter la région du Bas-Saint-Laurent.

M. Birnbaum (D’Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine philippin.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 15^e festival Chants de vieilles.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l’organisme ENvironnement JEUnesse inc.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de souligner la carrière de M. Gilles Lapointe, directeur du cégep de Saint-Félicien.

11 juin 2019

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner la réouverture de l'école Saint-Nom-de-Jésus.

Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Saint-Gelais Tremblay pour sa contribution au développement culturel de Charlevoix.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Steeve Paradis, lauréat des Grands Prix des hebdos.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Télévision régionale des Moulins.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Manon Robert, présidente fondatrice de l'épicerie fine Les Passions de Manon.

À 13 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

11 juin 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Guilbault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de la Commission de la capitale nationale du Québec.

(Dépôt n° 676-20190611)

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de la Régie de l'énergie.

(Dépôt n° 677-20190611)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018 de la Commission de la construction du Québec;

(Dépôt n° 678-20190611)

Le rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale, au 31 décembre 2018.

(Dépôt n° 679-20190611)

11 juin 2019

M. le président dépose :

Le rapport du Commissaire au lobbyisme du Québec intitulé *Simplicité, clarté, pertinence, efficacité : Réforme de l'encadrement du lobbyisme*. Ce rapport est accompagné d'une lettre du commissaire au lobbyisme, M^e François Routhier.
(Dépôt n° 680-20190611)

Le texte de loi adopté par les membres de la 23^e législature du Parlement écolier, le 3 mai 2019.

(Dépôt n° 681-20190611)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 9 avril 2019 par M. Lemieux (Saint-Jean) concernant une modification de l'article 611 du Code civil du Québec relativement aux relations entre les enfants et les grands-parents;
(Dépôt n° 682-20190611)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 avril 2019 par Mme Lavallée (Repentigny) concernant l'enseignement de compétences pratiques aux jeunes du secondaire;

(Dépôt n° 683-20190611)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1^{er} mai 2019 par Mme Richard (Duplessis) concernant les services de la Société des traversiers du Québec;

(Dépôt n° 684-20190611)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 mai 2019 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant la valorisation de la profession et des services de garde éducatifs à l'enfance;

(Dépôt n° 685-20190611)

La réponse à la question écrite n° 58 concernant le projet de réforme de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 mai 2019 par M. Zanetti (Jean-Lesage).

(Dépôt n° 686-20190611)

11 juin 2019

Dépôts de rapports de commissions

M. Leitão (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 14 et 28 février ainsi que le 5 juin 2019, a procédé à l'audition des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : la gestion administrative et les engagements financiers du Vérificateur général du Québec, le chapitre 3 du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec intitulé « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État », le chapitre 3 du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec intitulé « Gestion des pneus hors d'usage ». Le rapport contient des observations, des conclusions et 7 recommandations.

(Dépôt n° 687-20190611)

Mme St-Pierre (Acadie), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 11 juin 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec.

(Dépôt n° 688-20190611)

Dépôts de pétitions

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 374 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un moratoire sur le projet Royalmount.

(Dépôt n° 689-20190611)

11 juin 2019

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Un tableau intitulé *2017 – Annonce de 4,6 M\$ du gouvernement libéral.*
(Dépôt n° 690-20190611)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 7 juin 2019, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant l'adoption du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **144** en annexe)

Pour : **96** Contre : **20** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 13 est adopté.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.3 et 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. Tanguay (LaFontaine), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne les « thérapies de conversion » qui visent à changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne;

11 juin 2019

QU'elle reconnaisse que ces « thérapies » sont dommageables pour la santé mentale des personnes qui les suivent et qu'elles briment leurs droits;

QUE l'Assemblée nationale demande à la ministre de la Justice de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les « thérapies de conversion », comme cela a été fait dans d'autres législations canadiennes.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'urgence d'agir face à la crise qui sévit dans les médias;

QU'elle rappelle que le Québec occupe sa compétence en matière de taxation des fournisseurs de services étrangers en ligne;

QU'elle souligne l'absence de volonté du gouvernement fédéral d'occuper sa propre compétence en la matière;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de percevoir la TPS sur son territoire, auprès de ces fournisseurs, dans le but notamment de soutenir les médias d'information québécois, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 145 en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **1**

11 juin 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne avec fierté la première visite officielle au Québec de la nouvelle secrétaire générale de la Francophonie, son Excellence Mme Louise Mushikiwabo;

QU'elle réaffirme son attachement envers l'Organisation internationale de la Francophonie qui célébrera son cinquantième anniversaire à Tunis à l'occasion du XVIII^e Sommet de la Francophonie;

QU'elle réitère l'engagement du gouvernement du Québec envers la langue française, le cœur de l'identité québécoise, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel des États membres de l'OIF;

QU'elle apporte son appui à la nouvelle secrétaire générale dans sa volonté de moderniser l'OIF, de la rendre plus transparente et plus efficace aux yeux des populations;

QU'elle confirme la volonté du Québec de travailler en appui aux objectifs de la nouvelle secrétaire générale de l'OIF, notamment en matière d'éducation, de formation, de jeunesse, d'égalité femme-homme et d'économie;

QU'elle affirme son soutien ferme à la réussite du mandat de la nouvelle secrétaire générale de la Francophonie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

11 juin 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige que le Conseil de gestion du Fonds vert et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques agissent avec toute la transparence nécessaire afin de permettre au Commissaire au développement durable de poursuivre son travail d'évaluation complète de la mise en œuvre de la réforme du Fonds vert dès la rentrée parlementaire d'automne 2019;

QUE cette motion soit un ordre de l'Assemblée nationale.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **146** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis.

11 juin 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Bonnardel, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 147 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 26 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 26 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec.

11 juin 2019

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 7 juin 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

11 juin 2019

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 juin 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

11 juin 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 144)

POUR - 96

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (PLQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	(Champlain)	(Jean-Talon)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ) (Berthier)	

CONTRE - 20

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	
Fournier (IND)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)	
(Jonquière)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ) (Bonaventure)	

11 juin 2019

Sur la motion de Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 145)

POUR - 112

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chauveau)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

ABSTENTION - 1

Tardif (CAQ)
(Lavolette-Saint-Maurice)

11 juin 2019

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 146)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Jean-Talon)	
Dorion (QS)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	

11 juin 2019

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports :

(Vote n° 147)

POUR - 106

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	(Berthier)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Jean-Talon)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	